

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°54/2025****OBJET : ACCEPTATION D'UN DON – LETTRE
FREDERIC MISTRAL**

Conseillers en exercice :	27
Présents :	22
Excusés :	5
Pouvoirs :	3
Votants :	25

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi treize octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le sept octobre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Christian GORACCI, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Jean-François PIOVESANA, Sylvie DAVILLER, Adjoints,
Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Jean-Paul THIEULIN, Colette ZALMA, Jean-Marie ROUAN, Patrick LECLERCQ, Lydie CHRETIENNOT, Vincenzo MARCIANO, Christine VAUTRIN, Bruno DEPOORTERE, Olivia LEVINGSTON, Stéphane GARAVAGNO, Céline VERSACE, Nadège ISOARDO, Caroline RICORD, Chantal NIOT, Marc MONIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Martine LIPUMA, Joëlle BOUHELIER, Daniel DIB, Eric ROMAN, Emilie GAGLIOLO.

PROCURATIONS : Martine LIPUMA a donné pouvoir à Christine VAUTRIN,
Joëlle BOUHELIER a donné pouvoir Jean-Marie ROUAN
Eric ROMAN a donné pouvoir à Jeannot MANCINI

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadège ISOARDO

Monsieur le Maire, explique que Frédéric Mistral, illustre écrivain et félibre, avait créé en 1891, un journal dénommé Aïoli, écrit intégralement en langue provençale. Sa principale ligne éditoriale est la défense de la langue, de nombreux félibres écrivent dans ce journal.
L'Aiòli veut protéger l'identité culturelle du Midi face aux « franchimand ».

Un châteauneuvois, M. Léon Ricord, découvrant le journal, lui adresse une lettre de félicitations.

Frédéric Mistral lui répond, dans une correspondance écrite et signée de sa main à Maillane le 11 janvier 1891, pour le remercier, lui parler de la vie de son journal et de son souhait d'y inclure les événements du pays grassois.

Cette correspondance a été déposée à la Commune par Fabienne RICORD, fille de Léon Ricord, et Françoise RICORD, veuve de Frédéric RICORD, fils de Léon.

Les donateurs souhaitent que ce courrier (ou sa copie) puisse être exposé au sein du Musée communal des objets oubliés, et de la nouvelle Médiathèque dont un de ses espaces porte le nom de Frédéric Mistral.

Le Maire propose au conseil municipal :

D'ACCEPTER le don de la correspondance de Frédéric Mistral à Léon Ricord écrite le 11 janvier 1891 d'une valeur de 150 euros ;

DE REMERCIER grandement les donateurs ;

D'INTEGRER cette œuvre à l'inventaire de la commune ;

travelling pleasure to receive from
Bertrand my compliments in my absence.
In leaving, I am collaborating, I express
to me a wide gratitude.

F. A. Foster

travaux de la commission, en joignant
à son agenda Haras. j'en joins 12
par exemple, en les renvoyant
certains à la ligne.

11 June 1891

Char. magnificus,

[illegible]

la grise partie chez à nous
d'abord au du Gros. mais la abonne
le program plus cher, en laisser à vil
grise une feuille aristotélique - et unque
en son genre et en la langue - comme
celle-là, même s'agissait à perdre

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le 16 OCT. 2025
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le 16 OCT. 2025

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.